

Marketing digital au service de la stratégie d'entreprise



Contexte

La notoriété et le référencement de votre site favorisent le développement des ventes. Il est essentiel de connaître les grands principes du marketing digital.

Objectifs de la formation

Développer une démarche digitale adaptée aux enjeux et objectifs de votre entreprise.

Maîtriser techniquement les principaux outils du marketing digital

Choisir les outils les plus adaptés à vos besoins

Public concerné

Viticulteurs, salariés ou toute personne chargée du marketing et/ou de la commercialisation des vins.

Prérequis des participants

Savoir utiliser des outils de communication digitale

Contenu

Le digital, incontournable pour répondre aux nouveaux besoins et attentes des consommateurs

La stratégie digitale au service de la stratégie marketing

Elaborer une stratégie digitale répondant à vos besoins

Méthodes et moyens

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants. Les apports de Mme Berthet-Chao, professionnelle du marketing digital du vin, sont concrets et s'appuient sur son expérience de conseil en marketing. La formation est constituée de 2 journées aux participants d'expérimenter, de questionner, d'échanger. Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.

Intervenants

Intervenante : Laurence BERTHET-CHAO, fondatrice de Kanpei Marketing, expert en marketing vin

Responsable de la formation : Murielle LEPINOY, coordinatrice des formations courtes



14 heures
2 Jours



Rouffach



14 et 15 mars 2019

Tarifs 2026

Cotisant VIVEA*

0€ / jour

selon condition - places limitées

Cotisant FAFSEA**

210€ / jour

Autre

210€ / jour

*Cotisant VIVEA : tarif estimatif restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

**Cotisant FAFSEA : formation hors guide régional, votre entreprise doit effectuer une demande individuelle auprès du FAFSEA (sous condition de ressources du FAFSEA).